

## Contribution à la consultation sur la stratégie européenne de bioéconomie

---

Pour réussir la transformation du système économique vers une bioéconomie circulaire vertueuse et souveraine tout en garantissant sa compétitivité, il est impératif de reconnaître pleinement le rôle stratégique du biogaz.

### **I. Reconnaître le biogaz comme un pilier de la stratégie bioéconomie de l'UE en fixant un objectif de production de 35 bcm en 2030**

Produit à partir de **biomasses locales et durables**, le biogaz est une énergie renouvelable, stockable. Sa production, **qui ne concurrence ni l'alimentation, ni les autres bioénergies**, repose sur un savoir-faire éprouvé depuis plus de quinze ans. Elle s'appuie sur des déchets et matières premières aux sources variées : effluents d'élevage, résidus agricoles, biodéchets, cultures intermédiaires...

La méthanisation est un levier de **résilience économique** pour les exploitations agricoles, permettant aux agriculteurs de diversifier leurs sources de revenus, de renforcer leur **compétitivité et leur autonomie**. Elle contribue aussi à l'évolution des exploitations et au développement des **pratiques agroécologiques**.

Elle s'inscrit dans une logique **d'économie circulaire** : en valorisant des déchets organiques tout en assurant le retour au sol, *via* la production du digestat, fertilisant organique qui est épandu localement pour nourrir les sols, améliorer leurs structures et limiter le recours aux engrais de synthèse.

### **II. Promouvoir la production et l'utilisation de biomasse locale et durable à destination de la méthanisation**

L'intégration des **effluents d'élevage** dans les méthaniseurs doit être facilitée, notamment dans les zones d'élevage, *via* des objectifs locaux de traitement, des aides à l'investissement et des outils de logistique adaptés.

La **collecte séparée des biodéchets ménagers** doit être renforcée. Elle permet de créer des synergies vertueuses entre les habitants et l'exploitation, vecteur d'acceptabilité sociale. Des objectifs clairs et contraignants doivent être fixés au niveau local.

Les **cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE)** présentent un fort potentiel agroécologique : couverture des sols, limitation de l'érosion, stockage de carbone, diversification des assolements. Leur développement doit être soutenu par une vraie reconnaissance de leurs intérêts dans la directive RED.

### **III. Promouvoir le digestat en tant que fertilisant organique**

Le **digestat**, coproduit de la méthanisation, reste insuffisamment reconnu comme fertilisant organique alors qu'il présente des **qualités agronomiques avérées**. Son **usage local** doit être priorisé par rapport aux autres fertilisants, partout où les conditions le permettent. L'exemple français du **plan d'épandage** assure une proximité entre producteur et utilisateur, avec un suivi agronomique et environnemental sur 10 ans.

L'utilisation plus large du digestat dans les pratiques agricoles courantes passe par des mesures **d'accompagnement et de professionnalisation**.

La réglementation sur les **produits fertilisants d'origine organique** (RENURE/Directive Nitrates) doit également évoluer pour lever les freins à l'utilisation des digestats provenant des effluents d'élevage et ainsi contribuer à **l'autonomie stratégique** de l'Europe. La régulation de la fertilisation doit s'appuyer sur les données scientifiques disponibles qui montrent que la limite des 170 kg N/ha/an n'est pas optimale.

### **IV. Reconnaître le CO<sub>2</sub> biogénique issu de la méthanisation et développer un marché**

Le CO<sub>2</sub> issu de la méthanisation est un carbone biogénique, renouvelable, qui constitue une alternative durable au carbone fossile dans les stratégies industrielles de captation et de valorisation du carbone. Le potentiel de capture de la filière biogaz est considérable.

Il est important que les politiques climatiques européennes reconnaissent pleinement cette contribution, en fixant des objectifs de valorisation.

Cela permettra de créer un marché dynamique qui renforcera la compétitivité internationale de l'Europe.